

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/10/2013
Réception par le Prefet : 21/10/2013
Publication : 25/10/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2013-4-6-1

Séance du vendredi 18 octobre 2013

ACCORDS AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE MUNSTER HAUTES-VOGES ET AU SYNDICAT MIXTE DU MARKSTEIN GRAND-BALLON POUR LA RÉALISATION D'EMPRUNTS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-3-6-1 du 22 juin 2012 relative à l'autorisation d'emprunt donnée au syndicat Mixte de la Vallée de Munster /Hautes Vosges pour un montant de 178 500 €,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne au syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de Munster Hautes-Vosges l'accord du Conseil Général pour porter l'emprunt, initialement prévu à 178 500 € (délibération n° CG-2012-3-6-1 du 22 juin 2012) à 300 000 € en autorisant un montant d'emprunt complémentaire de 121 500 €, en vue du financement du projet de réhabilitation du bâtiment *le Panoramic* au Schnepfenried ;
- donne au syndicat mixte du Markstein Grand-Ballon l'accord du Conseil Général pour effectuer un emprunt de 800 000 € en vue du financement du projet de construction d'une luge sur rail en remplacement de l'actuel bob luge.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions